

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 juin 2019

ENERGIE ET CLIMAT - (N° 2063)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 766

présenté par  
Mme Batho

-----

**ARTICLE PREMIER**

À la fin de l'alinéa 6, substituer au taux :

« 40 % »

le taux :

« 50 % ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Un objectif de réduction de la consommation énergétique primaire des énergies fossiles de 40 % en 2030 par rapport à 2012 ne correspond pas à la reconnaissance d'un état d'urgence écologique et climatique, lequel requiert un effort massif de sortie des énergies fossiles dans le calendrier fixé par le rapport SR 15 du GIEC (a minima la division par deux).